

AVIS n° CEC-01-10-2024-02 DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF



Séance du 30 septembre 2024

Examen arrêté de recevabilité des listes de candidatures
Conseil administration et Conseil académique

Le Comité électoral consultatif

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 09 juillet 2024 ;
- Vu la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au Comité électoral consultatif ;
- Vu l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif modifié en date du 24 septembre 2024 ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers.

Après en avoir discuté,

DONNE L'AVIS SUIVANT

Article 1^{er} : Dispositif

Les arrêtés de recevabilité des listes de candidatures font état des listes déclarées recevables pour les sièges à pourvoir au sein du Conseil d'administration et du Conseil académique, et du tirage au sort en vue de leurs publications, des listes concurrentes, en prévision du scrutin du 14 au 16 octobre 2024.

Les arrêtés prévoient également la carence de candidature.

Article 2 : Décompte des voix

Le présent avis est favorable à l'unanimité des membres présents.

Fait à Poitiers, le 1^{er} octobre 2024
Le Président du Comité électoral consultatif,

Pierre CHABASSE